



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3795**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : Développement urbain - Rue de Nantes - Revente à la Ville de Meyzieu, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un garage formant le lot n° 1145 de la copropriété les Plantées, situé 28 rue de Nantes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 10 février 2020**Décision n° CP-2020-3795**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Développement urbain - Rue de Nantes - Revente à la Ville de Meyzieu, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un garage formant le lot n° 1145 de la copropriété les Plantées, situé 28 rue de Nantes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Par arrêté n° 2019-09-30-R-0669 du 30 septembre 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un garage formant le lot n° 1145 de la copropriété les Plantées, situé 28 rue de Nantes, pour un montant de 1 500 €-bien cédé libre de toute location ou occupation-.

II - Désignation du bien

Le bien dont il s'agit est constitué :

- d'un garage dit B 28 formant le lot n° 1145 de la copropriété le Plantées, avec les 5/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,

- le tout bâti sur terrain propre cadastré CR 101, d'une superficie de 139 395 m² et situé 28 rue de Nantes 69330 Meyzieu.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Meyzieu qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue de poursuivre sa politique de maîtrise foncière, pour mener une action en matière de sécurité et d'aménagement urbain dans ce secteur où les garages connaissent des dégradations, et initier à long terme la mutation du foncier pour un projet de renouvellement urbain.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville s'engage à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 1 500 € correspondant au montant de la préemption -bien cédé libre de toute location ou occupation- et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

La commune aura la jouissance anticipée de ce bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 10 octobre 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 1 500 €, à la Ville de Meyzieu d'un garage formant le lot n° 1145 de la copropriété Les Plantées, situé 28 rue de Nantes à Meyzieu, sur la parcelle cadastrée CR 101.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 14 849 178,50 € en dépenses et 14 849 178,50 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 1 500 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.